

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2000-0527/PR/MEFPCP affectant au Ministère de l'Éducation Nationale une parcelle de terrain.

n° 2000-0527/PR/MEFPCP

Ministère
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES,
CHARGÉ DE LA PRIVATISATION

Date de publication
22 juillet 2000

Numéro JO
n° 14 du 31/07/2000

Date du numéro
31 juillet 2000

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La constitution du 15 Septembre 1992

VU Le décret n° 99/0059/PRE/ du 12 Mai 1999 portant remaniement du Gouvernement fixant leurs attributions

VU L'article 4 de la loi n°173/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant fixant et organisation du domaine privé de l'Etat

Sur le rapport du Ministre de l'Economie, des Finances et de la Planification, chargé de la Privatisation

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 08 juillet 2000 ;

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Il est affecté au Ministère de l'Education Nationale, une parcelle de terrain, d'une superficie de 36 ha sise à Balbala – Garrabod, au nord du plateau Farah-had.

Article 2

Ladite parcelle de terrain est destinée à la construction d'une Université.

Article 3

Dans les vingt jours de la date du présent arrêté, le Sous-Directeur des Domaines fera remise de ladite parcelle au Ministre de l'Education Nationale. Il sera dressé procès-verbal de cette parcelle, lequel comportera l'évaluation du terrain affecté et détermination de ses limites.

Article 4

Le présent arrêté sera enregistré, communiqué et exécuté partout où besoin sera.

*Par le Président de la République
chef du Gouvernement*
ISMAÏL OMAR GUELLEH